



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie | 2^e génération

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Chantal Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que le ***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie | 2e génération (2025-2035)*** entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie | 2e génération (2025-2035)* a été adopté par résolution du Conseil de la MRC le **20 mai 2026**, entrera en vigueur le **1^{er} juillet 2026**, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4). Cette entrée en vigueur suit la réception de l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité intérieure en date du **8 avril 2026**.

Le présent avis est diffusé afin d'assurer l'information de l'ensemble des citoyens du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la MRC au <https://mrchsl.com>.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 2 juin 2026.

Chantal Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Résumé – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie | 2e génération (2025-2035)

Le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035* de la MRC du Haut-Saint-Laurent établit les objectifs, mesures et responsabilités visant à réduire les pertes humaines et matérielles liées aux incendies et à optimiser l'efficacité des services incendie. Il présente l'analyse complète des risques du territoire, la classification des bâtiments, les ressources humaines et matérielles disponibles, ainsi que les protocoles d'intervention pour les risques faibles à très élevés. Le schéma prévoit aussi la coordination régionale, l'amélioration de la prévention, la mise en place de déploiements automatiques, et un plan de mise en œuvre assurant la conformité aux *Orientations du ministre de la Sécurité intérieure*.

Communiqué – Entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035

Haut-Saint-Laurent, le 2 juin 2026 — La Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent annonce l'entrée en vigueur officielle de son *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé – 2e génération (2025-2035)*. Ce document stratégique, adopté par le Conseil de la MRC le **20 mai 2026** et attesté conforme par le ministère de la Sécurité intérieure le 8 avril 2026, encadre la planification régionale en matière de prévention, d'intervention et de coordination des services incendie.

Le schéma vise à réduire les pertes humaines et matérielles attribuables aux incendies, à optimiser l'efficacité des services de sécurité incendie, et à assurer une meilleure cohérence régionale dans la gestion des risques. Il comprend notamment l'analyse complète des risques présents sur le territoire, la classification des bâtiments, les ressources disponibles, les protocoles d'intervention et un plan de mise en œuvre détaillé.

La MRC remercie l'ensemble des partenaires municipaux, les services de sécurité incendie, les membres du comité régional et les équipes de coordination pour leur contribution essentielle à la réalisation de ce document.

Pour consulter le schéma ou obtenir plus d'information, la population est invitée à visiter le site Internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent.